

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 📠 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/11
Séance du 15 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la convocation
9 février 2023

Date d'affichage
9 février 2023

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Le 15 février 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Rémy OFFREDI, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Monsieur Jacky MIALHE, Madame Claudie HUGUET CARMONA, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Isabelle VALY, Monsieur Pascal ATGER, Monsieur Laurent CLERC, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Sylvie GALTIER, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Monsieur Olivier LELONG.

Absents excusés : Madame Nelly DEMOULIN, Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Régine VIDAL,

Procurations :
Madame Meriem LAMARTI a donné procuration à Mme Orlane CHABASSUT
Monsieur Abdrani GAROUCHE a donné procuration à M. Bernard VEIRUN
Monsieur Patrick GUY a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LELONG

FONCTION PUBLIQUE - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15/02/2023

Vu la loi n° 83 -634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant les évolutions des postes au sein de la commune de Saint Hilaire de Brethmas,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs au 15 février 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

➤ **D'AUTORISER** la mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée ci-après ;

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15/02/2023

p 223

GRADES ou EMPLOIS	Catégori es	Effectifs autorisés	Dont TNC	Effectifs pourvus titulaires ou stagiaires	Dont TNC	en disponibilité
Filière ADMINISTRATIVE						
DGS						
Attaché principal	A	1	0	1	0	
Attaché territorial	A	1	0	0	0	détachement
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	1	0	
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	0	1	
Rédacteur territorial	B	2	1	1	0	
Adjoint administratif principal de 1ère	C	5	2	5	2	
Adjoint administratif principal de 2ème cl.	C	7	2	3	1	
Adjoint administratif	C	3	1	0	0	
TOTAL		22	8	12	4	0
Filière TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	1	0	0	0	
Ingénieur Territorial	A	1	0	0	0	
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	0	0	0	1
Technicien territorial	B	1	0	1	0	
Agent de maîtrise principal	C	1	0	0	0	
Agent de maîtrise	C	1	0	0	0	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	3	2	2	2	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	10	5	10	5	
Adjoint technique	C	21	15	12	10	3
TOTAL		40	22	25	17	4
Filière SOCIALE						
ATSEM Principal de 1ère classe :	C	3	2	2	2	
ATSEM Principal de 2ème classe :	C	2	2	1	1	
TOTAL		5	4	3	3	0
Filière POLICE						
Brigadier-Chef de police municipale	C	1	0	1	0	
TOTAL		1	0	1	0	0
Filière ANIMATION						
Animateur territorial principal de 1ère cl. :	B	1	0	0	0	
Animateur territorial principal de 2ème cl. :	B	1	0	0	0	
Animateur territorial :	B	2	0	2	0	
Adjoint d'Animation :	C	1	1	0	0	
TOTAL		5	1	2	0	0
TOTAL GENERAL		73	35	43	24	4
AGENTS NON TITULAIRES - non permanents (Contractuels de droit public)						
CDD emplois catégorie A	A	2	0	0	0	
CDD contrat de projet	B	1	0	1	0	
Accroissement temporaire d'activité	B	1	0	0	0	
Accroissement temporaire d'activité	C	1	1	1	1	
Contrat de remplacement atsem	C	1	1	1	1	
Accroissement temporaire d'activité	C	4	4	4	4	
total		10	6	7	6	
AGENTS NON TITULAIRES (Contractuels de droit privé)						
contrat apprentissage	C			1	0	
Total				1	0	

➤ **D'HABILITER** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 16 février 2023

Le Maire
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

Délibération n°2023/11
REÇU EN PREFECTURE le 2

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

p 224